

CONDITIONS D'ADMISSION MASTER ORIENTATION JAZZ

Etat au 12.12.2016 (ce document annule et remplace toutes autres dispositions)

Les compétences musicales et artistiques pour l'admission en Master seront consultables sur le site internet.

CONCOURS D'ADMISSION: DU 3 AU 8 AVRIL 2017

Pré-requis : Titre de Bachelor ou équivalent.

1. MASTER EN PEDAGOGIE MUSICALE / JAZZ

EXAMEN INSTRUMENTAL :

Présenter une liste de 5 compositions de styles différents et de tempis contrastés (p. ex. Jazz ternaire & binaire, latin, musiques actuelles, compositions personnelles, etc.).

Apporter 5 copies de chaque morceau en ut. Tous les titres doivent être interprétés de mémoire. L'accompagnement sera assuré par un trio professionnel. La liste du répertoire pour l'examen doit être envoyée avec le dossier d'inscription complet.

Déroulement:

- 1) Le candidat choisit le premier titre qu'il souhaite interpréter.
- 2) Le jury sélectionne 1 – 2 autres titres de la liste. Si une composition personnelle du candidat est choisie, elle peut être interprétée avec le trio d'accompagnement ou en solo.
- 3) Lecture à vue : une composition de type „jazz standard“ ou „musique actuelle“ comprenant un thème écrit et une grille harmonique à improviser. N.B. Pour les batteurs : une lecture binaire et une lecture ternaire.
- 4) Entretien et feedback.
- 5) Les candidats admissibles au terme de cette première épreuve seront convoqués à un second entretien courant mai 2016, portant spécifiquement sur les aspects de la pédagogie.

2. MASTER EN INTERPRETATION MUSICALE / OPTION PERFORMER COMPOSER

EXAMEN INSTRUMENTAL :

Présenter une liste de 10 compositions de styles différents et de tempis contrastés (p. ex. Jazz ternaire & binaire, latin, musiques actuelles, compositions personnelles etc.).

Apporter 5 copies de chaque morceau en ut. Tous les titres doivent être interprétés de mémoire. L'accompagnement sera assuré par un trio professionnel. La liste du répertoire pour l'examen doit être envoyée le dossier d'inscription complet.

Déroulement:

- 1) Le candidat choisit le premier titre qu'il souhaite interpréter.
- 2) Le jury sélectionne 1 – 2 autres titres de la liste. Si une composition personnelle du candidat est choisie, elle peut être interprétée avec le trio d'accompagnement ou en solo.
- 3) Interprétation d'une pièce en solo : max. 5 minutes
- 4) Lecture à vue : une composition de type „jazz standard“ ou „musique actuelle“ comprenant un thème écrit et une grille harmonique à improviser. N.B. Pour les batteurs : une lecture binaire et une lecture ternaire.
- 5) Entretien et feedback. Pour l'entretien : une présentation de quelques minutes sur les motivations artistiques, académiques et professionnelles sera demandée.